



**AIDE À LA REPRISE DE LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS
DU VOL LIBRE**

**FICHES FFVL – RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES pour REPRISE POST-CONFINEMENT
PHASE 2 - 2 au 21 juin 2020**

DISCIPLINES CERF-VOLANT et BOOMERANG - LOISIR

Contact(s) rédacteur(s) fiche : DTN

AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES DE LA PRATIQUE (selon formes d'activités et/ou cadre de pratique)

- La pratique collective en extérieur est à privilégier, groupes constitués de 10 personnes maximum.
- S'agissant d'une pratique sportive où l'intensité peut être importante (notamment en termes de flux respiratoire), il est vivement conseillé de laisser une distance de 10 mètres entre les pratiquants.
- Les pratiquants devront faire en sorte qu'il n'y ait aucune interaction de proximité avec d'éventuels spectateurs.
- Le matériel de pratique est individuel.
- Les objets communs du matériel utilisé sont désinfectés après utilisation.

**AIDE À LA REPRISE DE LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS
DU VOL LIBRE**

**FICHES FFVL – RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES pour REPRISE POST-CONFINEMENT
PHASE 2 - 2 au 21 juin 2020**

DISCIPLINES CERF-VOLANT et BOOMERANG – ACTIVITÉ ENCADRÉE

AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES DE LA PRATIQUE (selon formes d'activités et/ou cadre de pratique)

- La pratique collective en extérieur est à privilégier, groupes constitués de 10 personnes maximum.
- Dans les phases d'accueil, de préparation de matériel et de bilan de séance, s'ils ne peuvent être réalisés en plein air, négocier tout espace abrité utilisable pour respecter la règle des 4 m² par personne, le port du masque est recommandé pour tous les participants.
- Les éducateurs devront porter des masques en permanence s'ils sont amenés à se rapprocher de leurs élèves pour délivrer des consignes.
- Les échanges de matériel pendant la séance ne sont pas possibles, prévoir un pack individuel en fonction de la séance.
- Lors de la pratique un espace de 10 mètres sera systématiquement respecté entre les pratiquants. Le port du masque n'étant dès lors plus obligatoire.
- Les objets communs du matériel utilisé sont désinfectés après utilisation.
- Les accompagnants ou spectateurs de passage devront se situer dans une zone préalablement définie afin de ne pas interagir avec le groupe en activité, chacun doit être responsable du respect des distances barrières.

Autre

- Plus le temps passé ensemble est important, plus le risque est important : limiter à l'essentiel la durée des séances, adapter volume et rythme de pratique.
- Afficher sur local ou tout autre lieu d'activité encadrée les recommandations spécifiques à la structure ou au site de pratique.